



PROCHAINE

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS
ET D'EXAMENN D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

LE:

CONTACT OPH

43bis Av Charles de Gaulle 19300 Egletons

05 55 93 20 16

contact@egletonshabitat.fr

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
POUR CHAQUE PERSONNES DEVANT VIVRE DANS LE LOGEMENT**

SITUATION FAMILIALE

- Copie pièce d'identité et livret de famille
- Copie du titre de séjour ou du renouvellement

SI VOUS ETES SEPRE OU DIVORCE

- Copie de l'ordonnance de non-conciliation
- Copie de l'extrait de décision judiciaire, ou jugement justifiant de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire

SI VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

- Certificat de grossesse du médecin

SI VOUS ETES SOUS TUTELLE OU CURATELLE

- Attestation du tuteur/curateur ou organisme de tutelle ou curatelle

RESSOURCES ANNUELLES

- Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2020 et 2021 sur les revenus 2019 et 2020

PRESTATIONS FAMILIALES

- Copie récente de la notification de la CAF/ou MSA

LOGEMENT ACTUEL

SI VOUS ETES LOCATAIRE

- Copie des 3 dernières quittances de loyer

SI VOUS ETES HEBERGE

- Attestation d'hébergement

OBLIGATION DE QUITTER LE LOGEMENT

EN CAS DE CONGE DONNE PAR VOTRE PROPRIETAIRE

- Copie de la lettre de congé

EN CAS DE VENTE DE LA MAISON

- Copie du justificatif de la vente

EN CAS D'EXPULSION

- Copie de l'assignation

**SITUATION PROFESSIONNELLE OU SOCIALE
SI VOUS ETES SALARIE**

- Copie des 3 derniers bulletins de salaire
- Copie du contrat travail ou attestation de l'employeur

SI VOUS ETES MUTE

- Copie de votre avis de mutation

SI VOUS ETES COMMERCANT OU ARTISAN

- Copie registre du commerce ou des métiers

SI VOUS ETES AU CHOMAGE

- Copie récente de l'ouverture des droits

SI VOUS ETES AU RSA

- Copie récente de la notification

SI VOUS ETES RETRAITE

- Copie du titre de pension ou de retraite

SI VOUS ETES HANDICAPE

- Copie de la carte d'invalidité ou copie de la décision

d'attribution d'une pension, rente, AAH

- Copie des 2 derniers bulletins de pension d'invalidité

SI VOUS ETES EN ARRET LONGUE MALADIE

- Attestation mentionnant le début du paiement

des indemnités journalières

- Copie des 2 derniers avis de paiement

SI VOUS ETES ETUDIANT

- Copie du certificat de scolarité

- Copie d'attribution de bourses

ATTENTION :

Tout dossier incomplet ne pourra être
examiné par la commission
d'attribution des logements